



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

CDPENAF du 24 mars 2022 : Relevé de décisions

I – Application du droit des sols

I-1) Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de VIVIERS

Permis de construire : n° 089 482 22 T0001

Demandeur : SAS William FEVRE

Résultat du vote sur le permis de construire :

avis défavorables : 0

abstentions : 1

avis favorables : 9

L'avis rendu est favorable.

II-2) Permis de construire pour la construction d'une chèvrerie sur la commune de TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE

Permis de construire : n° 089 369 21 T0003

Demandeur : Mme TOUSSAINT Emmanuelle

Résultat du vote sur le permis de construire :

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 10

L'avis rendu est favorable.

II) Dossier de compensation collective agricole

II-1) Projet photovoltaïque sur la commune d'Annay-la-Cote

Demandeur : Société Urba393

Résultat du vote sur la compensation collective agricole

avis défavorables : 0

abstentions : 1

avis favorables : 9

L'avis rendu est favorable

II-2) Projet photovoltaïque sur la commune de Cheny – second passage

Demandeur : Société Générale du Solaire

Résultat du vote sur la compensation collective agricole

avis défavorables : 3

abstentions : 4

avis favorables : 3

L'avis rendu est favorable (la voix du président est prépondérante).

II-3) Projet photovoltaïque sur la commune d'Evry – second passage

Demandeur : Société Générale du Solaire

Résultat du vote sur la compensation collective agricole

avis défavorables : 6

abstentions : 1

avis favorables : 3

L'avis rendu est défavorable.

II-4) Projet éolien sur la commune de Sambourg – second passage

Demandeur : Société Elicio

Résultat du vote sur la compensation collective agricole

avis défavorables : 0

abstentions : 3

avis favorables : 7

L'avis rendu est favorable.

Pour le préfet,
Son représentant,


Bruno BOUCHARD